



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

## FCPE FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS

**Rapport annuel**

du 31/12/2022 au 29/12/2023

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

**NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

**CACEIS BANK**

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

## Commissaire aux comptes

**MAZARS**

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

## Délégataire comptable

**CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

## Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

|                                                                         | Page      |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Rapport de Gestion</b>                                            | <b>4</b>  |
| <b>a) Politique d'investissement</b>                                    | <b>4</b>  |
| ■ Environnement économique                                              |           |
| ■ Evolution des marchés                                                 |           |
| ■ Politique de gestion                                                  |           |
| <b>b) Informations sur l'OPC</b>                                        | <b>11</b> |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice     |           |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir |           |
| ■ OPC Indiciel                                                          |           |
| ■ Fonds de fonds alternatifs                                            |           |
| ■ Réglementation SFTR en EUR                                            |           |
| ■ Accès à la documentation                                              |           |
| <b>c) Informations sur les risques</b>                                  | <b>12</b> |
| ■ Méthode de calcul du risque global                                    |           |
| ■ Effet de levier                                                       |           |
| ■ Exposition à la titrisation                                           |           |
| ■ Gestion des risques                                                   |           |
| ■ Gestion des liquidités                                                |           |
| ■ Traitement des actifs non liquides                                    |           |
| <b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>   | <b>14</b> |
| <b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>                      | <b>16</b> |
| <b>3. Frais et Fiscalité</b>                                            | <b>26</b> |
| <b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>                      | <b>27</b> |
| <b>5. Comptes de l'exercice</b>                                         | <b>32</b> |
| <b>6. Annexe(s)</b>                                                     | <b>52</b> |



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

Après la résurgence du risque géopolitique en Europe, l'accélération de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires de l'année précédente, l'année 2023 a été marquée par une lente désinflation accompagnée d'espoirs de détente des taux directeurs des banques centrales alors que la croissance économique demeurait dynamique aux Etats-Unis, s'essouffait en Europe et se reprenait très graduellement en Chine.

En mars, la découverte de la fragilité extrême de plusieurs banques régionales américaines a suscité ponctuellement des inquiétudes sur la stabilité du système financier aux Etats-Unis mais également en Europe. Au début du 4<sup>ème</sup> trimestre, l'aggravation de la situation au Proche-Orient a ravivé des craintes de conflit régional majeur.

En dépit de la multiplication des risques économiques et géopolitiques, les grandes banques centrales occidentales ont maintenu des politiques restrictives sur l'ensemble de la période. Néanmoins, l'inflexion surprise de la communication de la Réserve Fédérale dans un sens accommodant en fin d'année a provoqué un fort repli des taux de rendement souverains de part et d'autre de l'Atlantique en novembre et en décembre après que ceux-ci s'étaient tendus, atteignant des plus hauts en octobre.

Ainsi, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans s'est apprécié de 6,09% au cours de l'exercice. En l'absence de récession, soutenus par des perspectives de reprise de la croissance des résultats et la montée d'anticipations d'assouplissement des politiques monétaires, les marchés d'actions ont été bien orientés en 2023. Les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré de fortes hausses : Europe +15,83% et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48%.

Dans le sillage des engagements réitérés en décembre 2022 de poursuivre sans relâche le resserrement de leurs politiques monétaires face à une inflation jugée élevée et persistante, les banques centrales américaine et européenne ont relevé comme prévu leurs taux directeurs en février. Cependant, dès la fin de la première semaine de mars, l'annonce de trois faillites de banques régionales américaines va provoquer un vent de panique sur le secteur bancaire et peser sur les anticipations d'évolution de la politique monétaire non seulement aux Etats-Unis mais également en Europe. Aux Etats-Unis, la prise de contrôle par le FDIC des trois établissements en péril et l'adoption de mesures exceptionnelles garantissant la totalité des dépôts non-assurés a permis de prévenir une contagion et de stabiliser le système bancaire local. Dans ce contexte, le 22 mars, la Réserve Fédérale a pu ajouter, comme anticipé, 25 points de base à la fourchette de taux cible des Fed Funds.

En Europe, la BCE a remonté ses taux directeurs de 50 points de base dès le 16 mars, comme pré-annoncé en février, afin de contenir une inflation toujours préoccupante, malgré les tensions sur le secteur bancaire européen dans le sillage des inquiétudes sur les établissements américains. L'onde de choc a particulièrement fragilisé Crédit Suisse, banque mondiale de premier plan en cours de restructuration, après des déclarations de son premier actionnaire qui ont semé le trouble en excluant tout soutien additionnel. Face aux risques qu'une insolvabilité de l'établissement ferait peser sur l'économie suisse et la finance globale, les autorités helvétiques ont œuvré à son rachat express le 19 mars par UBS, l'autre grande banque locale, en bien meilleure situation financière.



# 1. Rapport de Gestion

La crise de confiance a cependant continué de se propager en zone euro, conduisant la BCE à communiquer sur la solidité des bilans, les niveaux élevés de fonds propres et de liquidité des banques européennes. Les craintes se sont graduellement apaisées fin mars à l'image du recul de la volatilité. Les inquiétudes sur la situation financière de certaines banques régionales américaines ne sont pas retombées, avec la saisie d'un nouvel établissement après une fuite de dépôts massive début mai. Néanmoins, la fragilité du bilan de la banque en faillite était connue et les risques de contagion ont été contenus grâce à l'intervention des autorités.

Tandis que les prévisions de croissance aux Etats-Unis pour 2023 ont été nettement révisées en hausse sous l'effet d'une consommation soutenue par la solidité du marché du travail et d'un investissement bénéficiant des incitations fiscales de l'administration Biden, en Europe, les perspectives pour l'année en cours ont été revues de façon beaucoup plus limitée compte tenu de la multiplication de signaux de fragilité. En zone euro notamment, au vu des indicateurs avancés PMI, la situation a semblé se détériorer dans les services dans le courant de l'été tandis que l'activité est restée déprimée au sein du secteur manufacturier, en particulier en Allemagne en l'absence d'une reprise marquée de la demande en provenance de Chine, pays dont la croissance a continué de décevoir.

L'inflation sous-jacente a poursuivi sa lente décélération de part et d'autre de l'Atlantique dans le courant de l'été, tandis que les cours du pétrole se sont repris sous l'effet d'une diminution de l'offre par les pays producteurs de l'OPEP+, suscitant des inquiétudes de remontée de l'inflation. En septembre, la BCE a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes. Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque inflationniste, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4<sup>ème</sup> trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et sur les marchés d'actions internationaux fin septembre et en octobre.

Début novembre, la Réserve Fédérale a maintenu ses taux directeurs inchangés en soulignant que la remontée des taux d'intérêt à long terme des derniers mois, susceptible de peser sur la demande, avait réduit le besoin de procéder à un resserrement monétaire supplémentaire. La banque centrale de Washington a surpris favorablement les investisseurs en indiquant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire en 2024. Les membres de la Réserve Fédérale ne projetaient alors plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, face à une croissance économique atone, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés au cours du dernier trimestre, pour la première fois depuis juillet 2022. L'Institut de Francfort a procédé à une pause afin d'évaluer les effets du durcissement monétaire passé, dont 200 points de base au cours de l'année 2023 et 450 points de base depuis juillet 2022, sur l'activité et l'inflation. En décembre, l'éventualité d'une détente des taux n'a pas été discutée par le conseil des gouverneurs selon la Présidente Lagarde, contrairement à la Réserve Fédérale.



# 1. Rapport de Gestion

Les cours du pétrole, qui avaient ponctuellement rebondi début octobre sur la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient, ont poursuivi leur décrue au 4<sup>ème</sup> trimestre, en l'absence de propagation du conflit dans la région et compte tenu de signaux de modération de la demande globale.

Le lent recul de l'inflation sous-jacente souligné par les autorités monétaires, notamment aux Etats-Unis, a contribué aux tensions sur les marchés de taux d'intérêt jusqu'en octobre.

Dès novembre, le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon en décembre a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a terminé l'année 2023 à 3,88%, au même niveau que fin décembre 2022, après avoir progressé pendant l'été et s'être hissé à près de 5% fin octobre. Compte tenu du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et l'Europe, les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont atténué les mouvements de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,55% sur un an) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,56%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 47 points à 168 points de base. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est apprécié de 6,09%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 5,39% et 7,77%.

Alors que le ralentissement économique s'était avéré moins prononcé qu'escompté en fin d'année 2022 aux Etats-Unis et en Europe, que la crise de l'énergie avait pu être contenue en Europe et que la Chine avait commencé à rouvrir son économie, les marchés d'actions ont été bien orientés au 1<sup>er</sup> trimestre (indices exprimés en euros : MSCI Europe +8,61% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +4,78%), malgré la forte remontée de l'aversion pour le risque en mars qui a pénalisé particulièrement les places boursières les plus exposées au secteur bancaire.

Dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre, les indices des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse, tirés notamment par la dissipation des inquiétudes sur le système bancaire et la bonne tenue des valeurs américaines du secteur technologique (MSCI Europe +2,31% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,41%).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, les incertitudes sur l'évolution de l'inflation et des politiques monétaires ont pesé sur les marchés d'actions (MSCI Europe -2,06% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe -0,15%). Au 4<sup>ème</sup> trimestre, la montée des anticipations de détente des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe et d'atterrissage en douceur de l'économie américaine a soutenu les bourses d'actions qui ont fini l'année à des niveaux proches de leurs plus hauts de l'exercice (MSCI Europe +6,44% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,42%).

L'indice des pays émergents a pâti d'une reprise post-Covid décevante de l'économie chinoise, dont le secteur immobilier est apparu très fragilisé, et de l'absence d'adoption de mesures de relance significatives par les autorités de Pékin.



# 1. Rapport de Gestion

Par conséquent, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré des hausses sur l'ensemble de l'année 2023 : Europe +15,83% (dont zone euro +18,78% et Europe hors zone euro +12,94%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48% (dont Etats-Unis +22,21%, Japon +16,24% et Emergents +6,11%).

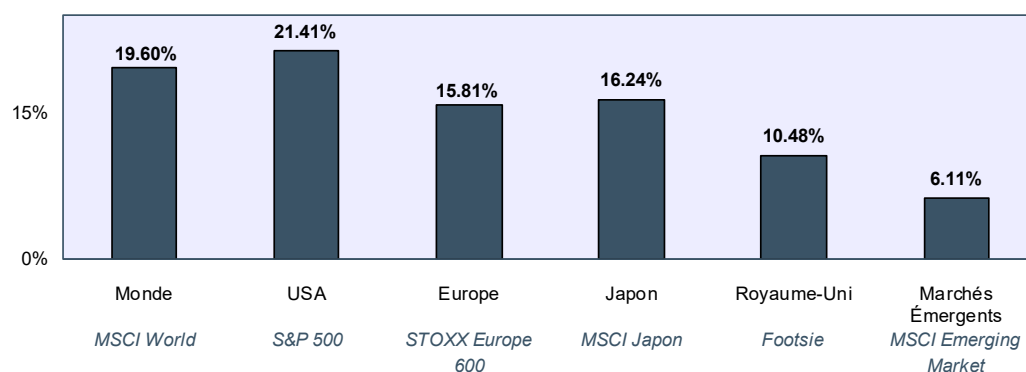


# 1. Rapport de Gestion

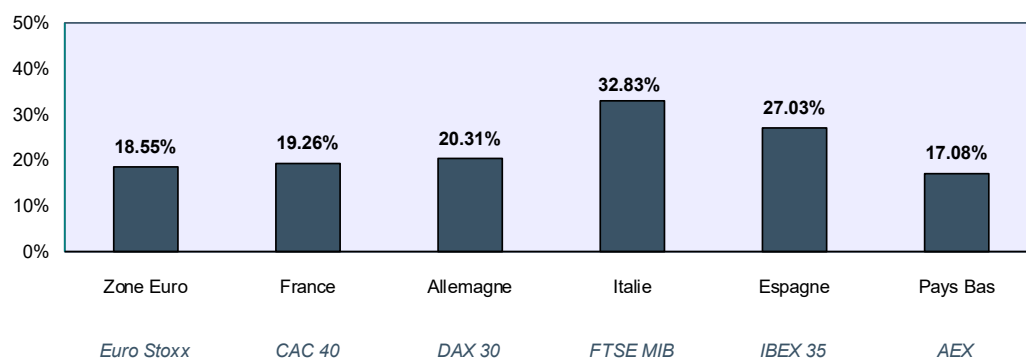
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

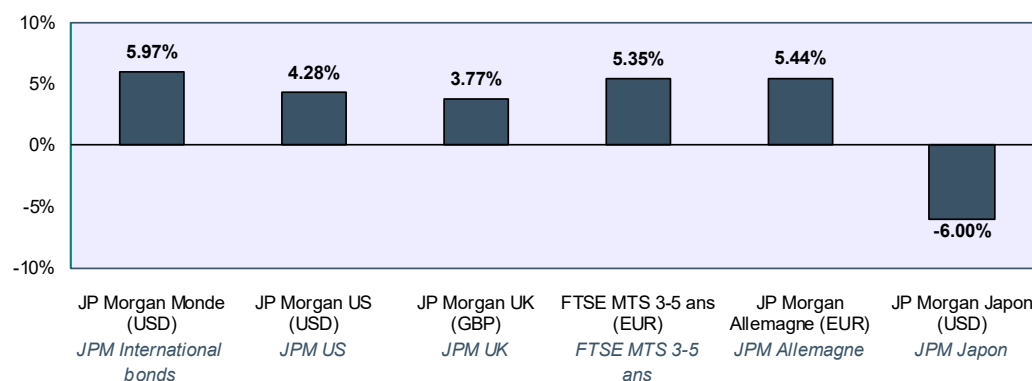
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

| Taux interbancaire 3 mois | 29/12/2023<br>(en %) | 30/12/2022<br>(en %) |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Zone Euro                 | 3.91                 | 2.13                 |
| Royaume-Uni               | 5.32                 | 3.87                 |
| USA                       | 5.59                 | 4.77                 |
| Japon                     | 0.08                 | 0.06                 |





# 1. Rapport de Gestion

## ■ Politique de gestion

La stratégie du FCPE Fructival diversifié actions est fondée à la fois sur une gestion active de l'allocation globale du portefeuille ; et une sélection d'actions et de produits de taux, gérés au travers d'OPC du Groupe Natixis IM. Ces fonds sont choisis pour la qualité de leur gestion financière.

### Allocation globale

Renforcement progressif de la sensibilité obligataire et relative neutralité sur les actions ont été les grandes lignes de notre allocation en 2023 – année de transition économique et, in fine, bon cru pour les marchés d'actifs.

Après des années de taux faibles voire négatifs, le retour de l'inflation a forcé les banquiers centraux à durcir, de façon forte et rapide, leurs conditions monétaires. Sur les marchés financiers, la conséquence la plus visible a été un krach obligataire d'ampleur historique en 2022. Si ces politiques restrictives ont été poursuivies en 2023, les investisseurs ont passé l'année à essayer d'anticiper le pivot dans cette normalisation monétaire. Ont ainsi été particulièrement scrutés : les données d'inflation, les chiffres d'emplois américains et évidemment, les discours des banquiers centraux. Ceux-ci ont habitué les marchés à des taux « plus hauts, plus longtemps », alimentant ainsi une certaine volatilité sur les marchés, en particulier obligataires. L'inflexion des banquiers centraux est finalement venue en fin d'année, leurs discours laissant espérer de premières baisses des taux directeurs dès le premier semestre 2024, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Les marchés obligataires, qui étaient proches de l'équilibre, ont ainsi fortement performé sur les deux derniers mois de 2023.

Passé un bon mois de janvier, porté par une dynamique dans la continuité du dernier trimestre 2022, les marchés d'actions ont été relativement étables jusqu'à fin octobre. Mais la forte détente sur les marchés de taux a également été bénéfique pour les actions, qui ont connu un important rallye sur les deux derniers mois de 2023. Sur l'ensemble de l'année, l'indice des actions européennes du fonds le STOXX Europe 600 DNR a progressé de +15,80% et le S&P500, représentatif des plus grandes entreprises américaines, a affiché une performance de +21,4% (en euros).

D'un point de vue géographique, nous avons privilégié les actions européennes sur le premier semestre : celles-ci ont bénéficié d'un effet de rattrapage en début d'année. Et nous avons réalloué sur les actions internationales sur le second semestre, en particulier sur les marchés américains : la zone a en effet été portée par une longue suite de bonnes surprises économiques. Sur l'Asie, nous sommes restés légèrement sous pondéré au global sur l'ensemble de l'année, tout en privilégiant largement les actions japonaises, au détriment des marchés liés à la Chine.

### Sélection de titres

Dans ce panorama volatile sur les taux, la discrimination sectorielle et de style a, cette année encore, été un phénomène important sur les marchés d'actions. Ce contexte difficile a pénalisé nombre de gestions : globalement, la sélection de titres a contribué négativement à la performance relative du FCPE. Malgré de fortes progressions en absolu, des fonds tels que DNCA SRI Europe growth (11,8%) et Insertion Emploi dynamique (12,7%) ont ainsi terminé en retrait par rapport à leur cible. Le fonds Ostrum SRI Europe equity représentant un poids importants des poches actions européennes a en revanche correctement performé (+15,30%).



# 1. Rapport de Gestion

Ces contreperformances ont été partiellement compensées par des diversifications pertinentes. Nous avons notamment maintenu nos investissements sur des stratégies favorisant les valeurs de la zone Euro : des fonds tels que DNCA SRI Euro Quality (17,3%) et Ossiam Bloomberg Eurozone PAB (19,4%) ou encore sur les valeurs décotées via Harris Associates US Equity (25,8%) et Ossiam Shiller US Sector Value (23,9%) sur les Etats-Unis ont en effet surperformé leur marché respectif. Notons toutefois qu'en 2023 la cote américaine a été largement dominée par l'extraordinaire performance de quelques méga-capitalisations technologiques – sociétés renommées par les analystes « The Magnificent Seven ». Si nous n'avons pas investi directement sur ces entreprises, nous avons initié un retour sur le segment des valeurs de croissance américaines, via le fonds Loomis US Growth Equity : porté par la forte dynamique sur le Nasdaq, cette stratégie a progressé de plus de 45% en 2023.

## Obligations :

Dans la poche des obligations souveraines, le principal fonds qui compose la poche : Ostrum SRI Obli Euro 3-5 ans a cette année réalisé une performance légèrement inférieure à son benchmark : soit 4,94% contre 5,35 % pour l'indice Les meilleures progressions sont à mettre au crédit des fonds les plus longs en duration, tel que Mirova Euro Green & Sustainable (+8.3%) renforcé en cours d'année pour remonter la sensibilité du portefeuille ; ou des fonds investis sur des dettes d'entreprises de bonne qualité, tel que Ostrum SRI Crédit Euro (8,4%).

Enfin, notre OPC monétaire, Ostrum SRI Money plus, a retrouvé des performances positives en 2023, affichant une performance de +3.4% sur l'année. La diversification immobilière sur l'OPCI France Europe Immo ISR a réalisé une performance en 2023 de -2,4% et son poids représente 3,8% de l'actif net.

**Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de votre fonds s'est établie à +11,74% contre +12,96% pour son indice de référence.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                                                       | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                                              | Acquisitions                          | Cessions      |
| OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I                             | 3 685 140,65                          | 10 662 175,86 |
| OSTRUM SRI MONEY PLUS IC                                     | 4 321 916,48                          | 6 347 769,75  |
| OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I                              | 488 691,45                            | 7 912 587,42  |
| MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D | 5 908 930,97                          | 2 269 193,48  |
| DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR                      | 4 244 333,00                          | 2 956 052,50  |
| iShares STOXX Europe 600 UCITS ETF (DE)                      | 398 483,10                            | 6 401 668,02  |
| DNCA INVEST VALUE EUROPE IC                                  | 0,00                                  | 4 896 492,10  |
| OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR                                    | 4 773 145,66                          | 0,00          |
| ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5                             | 0,00                                  | 4 300 336,66  |
| Natixis International Funds (Lux) I - Loomis Sayles U.S. Gro | 3 996 351,00                          | 0,00          |

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,75%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Toutefois, aucun process ESG n'est appliqué à la gestion de ce fonds. Seuls les politiques d'exclusion ainsi que l'actionnariat actif tels que définis ci-dessous sont appliqués à ce fonds.

### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.



# 1. Rapport de Gestion

## Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.





## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants:
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.





## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.





## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes

## **FCPE FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 PARIS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



Signature numérique

de Bertrand

DESPORTES

Date : 2024.04.12

11:25:16 +02'00'

Bertrand DESPORTES



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                                                                                    | 29/12/2023           | 30/12/2022            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>                                                                                                      | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| <b>DÉPÔTS</b>                                                                                                                      | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                                                                                                      | <b>98 774 929,12</b> | <b>103 681 890,04</b> |
| <b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>                                                             | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                      | 0,00                 | 0,00                  |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                  | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                                                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 0,00                 | 0,00                  |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 0,00                 | 0,00                  |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Titres de créances</b>                                                                                                          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                      | 0,00                 | 0,00                  |
| Titres de créances négociables                                                                                                     | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres titres de créances                                                                                                          | 0,00                 | 0,00                  |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                  | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                           | <b>98 774 929,12</b> | <b>103 681 890,04</b> |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 97 656 757,12        | 103 681 890,04        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                 | 0,00                  |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 1 118 172,00         | 0,00                  |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres organismes non européens                                                                                                    | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Créances représentatives de titres reçus en pension                                                                                | 0,00                 | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres prêtés                                                                                          | 0,00                 | 0,00                  |
| Titres empruntés                                                                                                                   | 0,00                 | 0,00                  |
| Titres donnés en pension                                                                                                           | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires                                                                                                      | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Instruments financiers à terme</b>                                                                                              | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                    | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres opérations                                                                                                                  | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>Autres instruments financiers</b>                                                                                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| <b>CRÉANCES</b>                                                                                                                    | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Opérations de change à terme de devises                                                                                            | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres                                                                                                                             | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                                                                                          | <b>254 067,13</b>    | <b>425 385,02</b>     |
| Liquidités                                                                                                                         | 254 067,13           | 425 385,02            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                                                            | <b>99 028 996,25</b> | <b>104 107 275,06</b> |





## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                             | 29/12/2023           | 30/12/2022            |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                       |
| Capital                                                     | 94 401 841,30        | 98 060 355,64         |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                 | 0,00                  |
| Report à nouveau (a)                                        | 0,00                 | 0,00                  |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 4 312 318,10         | 5 696 172,10          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 314 347,25           | 350 257,72            |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>99 028 506,65</b> | <b>104 106 785,46</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                 | 0,00                  |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                 | 0,00                  |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                 | 0,00                  |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                 | 0,00                  |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                 | 0,00                  |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres opérations                                           | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>489,60</b>        | <b>489,60</b>         |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres                                                      | 489,60               | 489,60                |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>           |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                 | 0,00                  |
| Emprunts                                                    | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>99 028 996,25</b> | <b>104 107 275,06</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                 | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                     | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                          |                   |                   |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                       | 8 773,68          | 255,68            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                          | 342 819,89        | 365 278,05        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                      | 0,00              | 0,00              |
| Crédits d'impôt                                                     | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur titres de créances                                     | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres         | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur instruments financiers à terme                         | 0,00              | 0,00              |
| Autres produits financiers                                          | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                    | <b>351 593,57</b> | <b>365 533,73</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                           |                   |                   |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres          | 0,00              | 0,00              |
| Charges sur instruments financiers à terme                          | 0,00              | 0,00              |
| Charges sur dettes financières                                      | 0,00              | 1 745,25          |
| Autres charges financières                                          | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                    | <b>0,00</b>       | <b>1 745,25</b>   |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>                  | <b>351 593,57</b> | <b>363 788,48</b> |
| Autres produits (3)                                                 | 0,00              | 0,00              |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)                | 103 045,45        | 108 421,06        |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)                | 103 045,45        | 108 421,06        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b> | <b>351 593,57</b> | <b>363 788,48</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6)                        | -37 246,32        | -13 530,76        |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)             | 0,00              | 0,00              |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>                         | <b>314 347,25</b> | <b>350 257,72</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2023, il s'agit du 29 décembre.

L'exercice couvre la période du **31 décembre 2022 au 29 décembre 2023**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

#### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

##### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).



## 5. Comptes de l'exercice

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

a) est inférieure ou égale à trois mois,  
b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,  
c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



## 5. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

|   | Frais facturés au FCPE                                                               | Assiette                                                        | Taux barème                                                             | Prise en charge |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1 | Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion | Actif net (hors parts de FCP)                                   | Commission de gestion administrative et comptable : 0,20 % maximum l'an | Entreprise      |
|   |                                                                                      | Actif net (hors parts ou actions d'OPC)                         | Commission de gestion financière : 0,20 % maximum l'an                  |                 |
|   |                                                                                      | Actif net                                                       | Honoraires du Commissaire aux Comptes : 0,25 % TTC maximum l'an         |                 |
| 2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                            | Part de l'actif investie en parts ou actions d'OPC sous-jacents | 1,50 % (TTC) maximum l'an.                                              | FCPE            |
| 3 | Commissions de mouvement                                                             | Prélèvement sur chaque transaction                              | Sur les obligations : 0,04 %                                            | FCPE            |
| 4 | Commission de surperformance                                                         | Néant                                                           |                                                                         | N/A             |

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

#### Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

#### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

*Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 592,00€ T.T.C.*



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                                 | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                            | <b>104 106 785,46</b> | <b>119 416 681,00</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 8 187 064,78          | 16 552 640,49         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)         | -24 607 016,70        | -18 171 953,80        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 5 883 357,43          | 6 081 932,09          |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -1 145 495,00         | -395 950,96           |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                        | 4 950,00              | 140 610,00            |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                       | -23 600,00            | -9 745,00             |
| Frais de transactions                                                           | -14 184,34            | -21 658,61            |
| Différences de change                                                           | -1 265,09             | 45 564,99             |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers   | 6 286 316,54          | -19 895 073,22        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | <i>10 996 128,80</i>  | <i>4 709 812,26</i>   |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | <i>-4 709 812,26</i>  | <i>-24 604 885,48</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme     | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | <i>0,00</i>           | <i>0,00</i>           |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | <i>0,00</i>           | <i>0,00</i>           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | 351 593,57            | 363 788,48            |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments                                                                 | 0,00                  | -50,00 (**)           |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                              | <b>99 028 506,65</b>  | <b>104 106 785,46</b> |

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS<sup>(\*)</sup>

|                                                                                   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>    | <b>8 187 064,78</b>  | <b>16 552 640,49</b> |
| Versements de la réserve spéciale de participation                                | 1 369 265,98         | 2 661 144,96         |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)                        | 0,00                 | 0,00                 |
| Versement de l'intéressement                                                      | 4 228 815,85         | 8 187 892,23         |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)                        | 0,00                 | 0,00                 |
| Versements volontaires                                                            | 185 560,55           | 286 290,34           |
| Abondements de l'entreprise                                                       | 1 034 484,87         | 1 823 582,91         |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 1 366 149,71         | 3 583 671,60         |
| Transferts provenant d'un CET                                                     | 2 787,82             | 10 058,45            |
| Transferts provenant de jours de congés non pris                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution des dividendes                                                       | 0,00                 | 0,00                 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>                                | <i>0,00</i>          | <i>0,00</i>          |
| <b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>        | <b>24 607 016,70</b> | <b>18 171 953,80</b> |
| Rachats                                                                           | 9 655 455,02         | 10 332 761,40        |
| Transferts à destination d'un autre OPC                                           | 14 951 561,68        | 7 839 192,40         |

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.





## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                                                       | Montant | %    |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                                                          |         |      |
| INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES       |         |      |
| TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | 0,00    | 0,00 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                                     |         |      |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                               | 0,00    | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES                                                    |         |      |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                              | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                                         |         |      |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS                      |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS                | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                                     |         |      |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE                                              |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                                        | 0,00    | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS                                                     |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS                                               | 0,00    | 0,00 |

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                                                 | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres     | %    |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                                                    |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Dépôts                                                          | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                               | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Titres de créances                                              | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                               | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                                              | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 254 067,13 | 0,26 |
| <b>PASSIF</b>                                                   |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations temporaires sur titres                               | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                                              | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                               |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations de couverture                                        | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Autres opérations                                               | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

|                                                                 | < 3 mois   | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|-----------------------------------------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                                                    |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Dépôts                                                          | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                               | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Titres de créances                                              | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                               | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                                              | 254 067,13 | 0,26 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                                   |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations temporaires sur titres                               | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                                              | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                               |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture                                        | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations                                               | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                                                                 | Devise 1<br>USD |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N<br>AUTRE(S) |      |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
|                                                                 | Montant         | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                                    |                 |      |          |      |          |      |                      |      |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dépôts                                                          | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées                                   | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                               | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Titres de créances                                              | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| OPC                                                             | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                               | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances                                                        | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                                              | 590,02          | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                                   |                 |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers                | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                               | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dettes                                                          | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                                              | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                               |                 |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de couverture                                        | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations                                               | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit | 29/12/2023     |
|---------------------------------|------------------------|----------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                        |                |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                        | <b>0,00</b>    |
| <b>DETTES</b>                   |                        |                |
|                                 | Frais de gestion fixe  | 489,60         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                        | <b>489,60</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                        | <b>-489,60</b> |

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts     | En montant     |
|-------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 14 364,3216  | 8 187 064,78   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -43 108,3638 | -24 607 016,70 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -28 744,0422 | -16 419 951,92 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 164 504,1496 |                |

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

|                                       | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 0,00       |

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

|                             | 29/12/2023 |
|-----------------------------|------------|
| Garanties reçues par l'OPC  | 0,00       |
| - dont garanties de capital | 0,00       |
|                             | 0,00       |
| Autres engagements reçus    | 0,00       |
| Autres engagements donnés   | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 29/12/2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                                                      | 29/12/2023           |
|-----------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------|----------------------|
| Actions                           |              |                                                              | 0,00                 |
| Obligations                       |              |                                                              | 0,00                 |
| TCN                               |              |                                                              | 0,00                 |
| OPC                               |              |                                                              | 88 077 253,17        |
|                                   | FR001400EAK0 | DNCA BEYOND ENGAGE SI                                        | 995 220,00           |
|                                   | LU0870553533 | DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR                      | 2 587 408,00         |
|                                   | LU1366712351 | DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I                          | 218 750,00           |
|                                   | LU2562210638 | DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI EUR CAP                  | 2 022 592,00         |
|                                   | LU0284395984 | DNCA INVEST VALUE EUROPE IC                                  | 1 589 140,00         |
|                                   | FR0010948463 | DNCA SRI EURO QUALITY IC                                     | 3 045 146,87         |
|                                   | FR0014000IA7 | INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC                               | 1 011 897,00         |
|                                   | LU1469472473 | MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP                          | 2 609 820,00         |
|                                   | LU1847728414 | MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP                     | 999 258,00           |
|                                   | LU1799977381 | MIROVA EURO SUSTAIN EQ FD SI/A NPF EUR                       | 1 363 345,00         |
|                                   | LU0389335661 | NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC                                 | 639 840,00           |
|                                   | LU1435386567 | Natixis International Funds (Lux) I - Loomis Sayles U.S. Gro | 4 708 428,00         |
|                                   | LU0260078281 | NATIXIS VAUGH NELS I 3DEC                                    | 1 186 560,00         |
|                                   | LU0315564228 | NIFLI HA US EQ SAC                                           | 2 626 420,50         |
|                                   | IE000IIED424 | Ossiam Bloomberg USA PAB UCITS ETF - 1A EUR Acc              | 4 566 996,00         |
|                                   | IE00080CTQA4 | Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE® Europe Sector UCITS ETF 1D | 2 085 888,00         |
|                                   | LU2069380306 | OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED                                  | 2 539 251,60         |
|                                   | LU1847674733 | OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR                                    | 6 209 910,00         |
|                                   | LU1655103643 | OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR                                  | 2 091 606,80         |
|                                   | LU1079841273 | OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR                                 | 8 172 157,50         |
|                                   | FR0014008CA3 | OSTRUM SRI CREDIT EURO SI                                    | 2 987 780,69         |
|                                   | FR0011314798 | OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I                             | 15 691 161,40        |
|                                   | FR0010767129 | OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I                              | 17 863 846,06        |
|                                   | FR0010885236 | OSTRUM SRI MONEY PLUS IC                                     | 264 829,75           |
| Instruments financiers à terme    |              |                                                              | 0,00                 |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                                              | <b>88 077 253,17</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                   |                   |
| Report à nouveau                           | 0,00              | 0,00              |
| Résultat                                   | 314 347,25        | 350 257,72        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total</b>                               | <b>314 347,25</b> | <b>350 257,72</b> |

|                                | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Affectation</b>             |                   |                   |
| Distribution                   | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                 | 314 347,25        | 350 257,72        |
| <b>Total</b>                   | <b>314 347,25</b> | <b>350 257,72</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

|                                                               | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 4 312 318,10        | 5 696 172,10        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                | 0,00                |
| <b>Total</b>                                                  | <b>4 312 318,10</b> | <b>5 696 172,10</b> |

|                                             | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Affectation</b>                          |                     |                     |
| Distribution                                | 0,00                | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00                | 0,00                |
| Capitalisation                              | 4 312 318,10        | 5 696 172,10        |
| <b>Total</b>                                | <b>4 312 318,10</b> | <b>5 696 172,10</b> |





## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                               | 31/12/2019     | 31/12/2020     | 31/12/2021     | 30/12/2022     | 29/12/2023    |
|-----------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Actif net en EUR                              | 136 289 049,64 | 134 664 337,06 | 119 416 681,00 | 104 106 785,46 | 99 028 506,65 |
| Nombre de titres                              | 272 218,6556   | 260 166,2327   | 196 507,0540   | 193 248,1918   | 164 504,1496  |
| Valeur liquidative unitaire                   | 500,66021      | 517,60882      | 607,69666      | 538,72061      | 601,98181     |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 15,68          | 8,76           | 55,37          | 29,47          | 26,21         |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 1,67           | 1,54           | 1,56           | 1,81           | 1,91          |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                                                                        | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                       |        |                     |                      |              |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>                           |        |                     |                      |              |
| <b>FRANCE</b>                                                                                                                  |        |                     |                      |              |
| DNCA BEYOND ENGAGE SI                                                                                                          | EUR    | 9 000               | 995 220,00           | 1,00         |
| DNCA SRI EURO QUALITY IC                                                                                                       | EUR    | 27,7                | 3 045 146,87         | 3,08         |
| INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC                                                                                                 | EUR    | 8 700               | 1 011 897,00         | 1,02         |
| NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC                                                                                                   | EUR    | 4 000               | 639 840,00           | 0,65         |
| OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I                                                                                                    | EUR    | 40 200              | 3 778 398,00         | 3,81         |
| OSTRUM SRI CREDIT EURO SI                                                                                                      | EUR    | 28,5                | 2 987 780,69         | 3,02         |
| OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I                                                                                               | EUR    | 1 415               | 15 691 161,40        | 15,84        |
| OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I                                                                                                | EUR    | 670                 | 17 863 846,06        | 18,04        |
| OSTRUM SRI MONEY PLUS IC                                                                                                       | EUR    | 2,5                 | 264 829,75           | 0,27         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                                                                                                            |        |                     | <b>46 278 119,77</b> | <b>46,73</b> |
| <b>IRLANDE</b>                                                                                                                 |        |                     |                      |              |
| Ossiam Bloomberg USA PAB UCITS ETF - 1A EUR Acc                                                                                | EUR    | 39 200              | 4 566 996,00         | 4,61         |
| Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE® Europe Sector UCITS ETF 1D                                                                   | EUR    | 21 000              | 2 085 888,00         | 2,11         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>                                                                                                           |        |                     | <b>6 652 884,00</b>  | <b>6,72</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>                                                                                                              |        |                     |                      |              |
| DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR                                                                                        | EUR    | 8 900               | 2 587 408,00         | 2,61         |
| DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I                                                                                            | EUR    | 1 000               | 218 750,00           | 0,22         |
| DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI EUR CAP                                                                                    | EUR    | 18 700              | 2 022 592,00         | 2,04         |
| DNCA INVEST VALUE EUROPE IC                                                                                                    | EUR    | 7 000               | 1 589 140,00         | 1,61         |
| MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP                                                                                            | EUR    | 27 000              | 2 609 820,00         | 2,64         |
| MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP                                                                                       | EUR    | 7 800               | 999 258,00           | 1,01         |
| MIROVA EURO SUSTAIN EQ FD SI/A NPF EUR                                                                                         | EUR    | 9 500               | 1 363 345,00         | 1,38         |
| MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D)                                                                  | EUR    | 23 000              | 3 780 944,70         | 3,81         |
| Natixis International Funds (Lux) I - Loomis Sayles U.S. Gro                                                                   | EUR    | 19 300              | 4 708 428,00         | 4,75         |
| NATIXIS VAUGH NELS I 3DEC                                                                                                      | EUR    | 2 400               | 1 186 560,00         | 1,20         |
| NIFLI HA US EQ SAC                                                                                                             | EUR    | 14 550              | 2 626 420,50         | 2,65         |
| OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED                                                                                                    | EUR    | 13 100              | 2 539 251,60         | 2,56         |
| OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR                                                                                                      | EUR    | 45 000              | 6 209 910,00         | 6,27         |
| OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR                                                                                                    | EUR    | 16 400              | 2 091 606,80         | 2,11         |
| OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR                                                                                                   | EUR    | 7 020               | 8 172 157,50         | 8,26         |
| Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1D USD                                                                                   | EUR    | 132 500             | 2 020 161,25         | 2,04         |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>                                                                                                        |        |                     | <b>44 725 753,35</b> | <b>45,16</b> |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>                     |        |                     | <b>97 656 757,12</b> | <b>98,61</b> |
| <b>Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>       |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>                                                                                                               |        |                     |                      |              |
| iShares STOXX Europe 600 UCITS ETF (DE)                                                                                        | EUR    | 23 650              | 1 118 172,00         | 1,13         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>                                                                                                         |        |                     | <b>1 118 172,00</b>  | <b>1,13</b>  |
| <b>TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b> |        |                     | <b>1 118 172,00</b>  | <b>1,13</b>  |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>                                                                                 |        |                     | <b>98 774 929,12</b> | <b>99,74</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|-------------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| Dettes                  |        |                     | -489,60         | 0,00        |
| Comptes financiers      |        |                     | 254 067,13      | 0,26        |
| Actif net               |        |                     | 99 028 506,65   | 100,00      |



## 6. Annexe(s)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Fructival Diversifié Actions

Code AMF : 990000029789

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 09/06/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

L'objectif du FCPE est de surperformer, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé de 42% du STOXX Europe 600, de 19% du Standard & Poor's 500, de 6% du MSCI AC Asia Pacific et de 33% du FTSE MTS Eurozone Government Bond 3/5 ans. Ces indices sont calculés dividendes / coupons nets réinvestis. Une définition plus précise de ces indices figure dans le règlement du fonds.

La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer en trois étapes des répartitions des placements entre différentes classes d'actifs : une répartition stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une répartition tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix d'actions et d'obligations privilégiant les meilleurs rendements/risque.

En raison de sa stratégie d'investissement, le Fonds est soumis à un risque de change maximum de 60% de son actif net.

Le Produit relève de la classification Actions internationales.

Le fonds est exposé entre 60% minimum et 75% maximum en actions et/ou OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe et les Etats-Unis. Le portefeuille peut être exposé entre 25% minimum et 40% maximum, en produits des marchés de taux, principalement dans des pays de la zone euro, directement ou par le biais d'OPCVM/FIA dont 5% maximum de l'actif net du Fonds en titres dits " spéculatifs ", à savoir, des titres ayant une notation inférieure à BBB- ou équivalent (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion ou non notés. La poche obligataire du fonds est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.

Le fonds peut être investi à plus de 20% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA.

Le fonds peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir et/ou exposer les investissements du portefeuille aux risques actions et/ou taux et/ou change.

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées hebdomadairement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en produits de Taux et actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 53 EUR                     | 296 EUR                       |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 0,5%                       | 0,5% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,8% avant déduction des coûts et de 5,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 14 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | Il n'y a pas de frais d'entrée.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 0,5%                                                                                                                                                                                                                                                         | 50 EUR                    |
|                                                                             | Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                               |                           |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> |                           |
|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                              | 3 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit chaque vendredi, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

## Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

## Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.



## FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS

Article  
6  
8 9

29 décembre 2023

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement aux marchés d'actions et dans une moindre mesure en produits de taux français et étrangers.

### FCPE N°9624

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 99.03  
Valeur liquidative en € : Part C 601.98181

#### DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

42% STOXX Europe 600 @ DNR + 33% FTSE MTS Euro ZO  
GV BD 3-5 Y Euro @ + 19% S&P 500 @ DNR + 6% MSCI AC  
Asia Pacific DNR @ : cours de clôture

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 10/06/1994  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Hebdomadaire, le vendredi  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions internationales

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / crédit / titres spéculatifs / contrepartie / instruments dérivés / durabilité

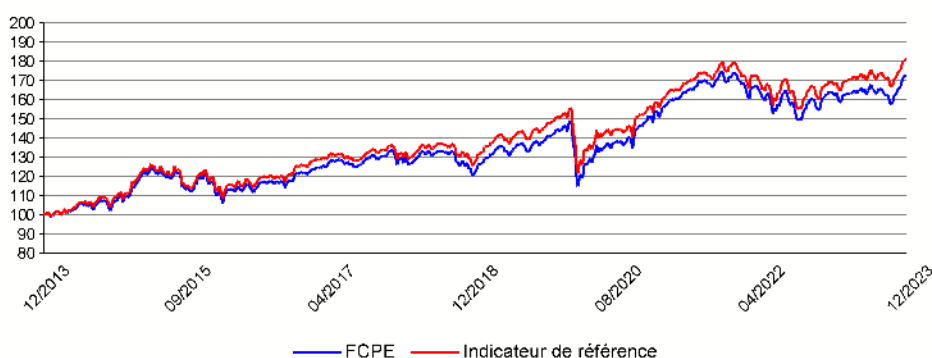
**FRAIS COURANTS:** 0.44%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                               | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans      | 5 ans      | 10 ans     |
|-----------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Depuis le                                           | 30/11/2023 | 30/12/2022 | 30/12/2022 | 31/12/2020 | 31/12/2018 | 31/12/2013 |
| Performance du FCPE                                 | 3.35%      | 11.74%     | 11.74%     | 16.30%     | 42.43%     | 72.54%     |
| Performance de l'indicateur de référence            | 3.12%      | 12.96%     | 12.96%     | 17.91%     | 43.19%     | 81.14%     |
| Écart de performance                                | 0.24%      | -1.21%     | -1.21%     | -1.61%     | -0.77%     | -8.60%     |
| Performance annualisée du FCPE                      | NS         | NS         | NS         | 5.17%      | 7.33%      | 5.61%      |
| Performance annualisée de l'indicateur de référence | NS         | NS         | NS         | 5.65%      | 7.45%      | 6.12%      |
| Écart de performance                                | NS         | NS         | NS         | -0.48%     | -0.12%     | -0.52%     |
| Volatilité du FCPE                                  | NS         | NS         | 8.03%      | 9.15%      | 11.81%     | 10.81%     |
| Volatilité de l'indice de référence                 | NS         | NS         | 7.73%      | 8.98%      | 11.54%     | 10.56%     |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

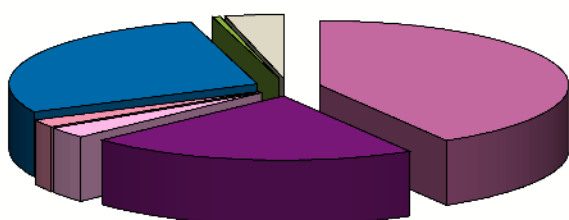
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/12/2013)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                          | 2022    | 2021   | 2020  | 2019   | 2018   | 2017  | 2016   | 2015   | 2014   | 2013   |
|------------------------------------------|---------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|
| Performance du FCPE                      | -11.35% | 17.40% | 3.39% | 18.45% | -6.86% | 7.26% | 3.15%  | 7.42%  | 9.44%  | 14.24% |
| Performance de l'indicateur de référence | -10.69% | 16.87% | 2.25% | 18.78% | -5.08% | 6.62% | 4.53%  | 7.64%  | 11.09% | 13.69% |
| Écart de performance                     | -0.67%  | 0.53%  | 1.14% | -0.32% | -1.78% | 0.64% | -1.38% | -0.22% | -1.65% | 0.55%  |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 41.51% ■ Actions Amérique du Nord 21.47%  
■ Actions Asie Pacifique 2.76% ■ Actions Emergentes 2.04%  
■ Obligations Euro 27.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.52%  
■ OPCV 3.82%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

|                                    | Répartition*   | Dérivés      | Exposition**   |
|------------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| <b>Actions</b>                     | 67.78%         | 0.00%        | 67.78%         |
| <b>Obligations</b>                 | 27.88%         | 0.00%        | 27.88%         |
| <b>OPCI</b>                        | 3.82%          | 0.00%        | 3.82%          |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 0.52%          | 0.00%        | 0.52%          |
|                                    | <b>100.00%</b> | <b>0.00%</b> | <b>100.00%</b> |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

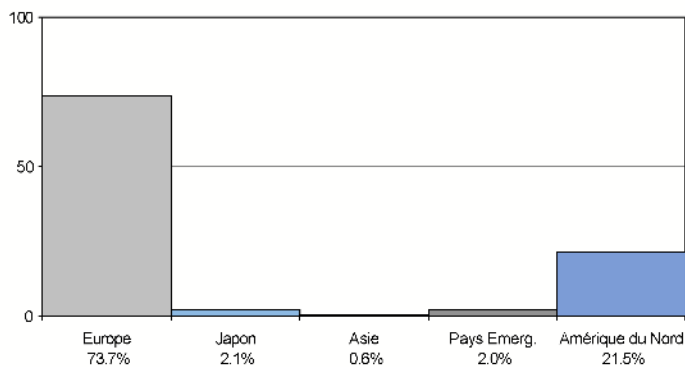
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds





## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## Principaux OPCVM

|              |                                |               |
|--------------|--------------------------------|---------------|
| FR0010767129 | OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I     | 18.04%        |
| FR0011314798 | OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS I | 15.85%        |
| LU1079841273 | OSSIAM SHILLER BCLYCP@US SECTV | 8.25%         |
| LU1847674733 | OSSIAM BLOOMBERG EUROZONE PAB  | 6.27%         |
| LU1435386567 | LOOMIS SAYLES US GROWTH EQ S/A | 4.75%         |
| IE000IIED424 | OSSIAM BLOOMBERG USA PAB ETF - | 4.61%         |
| LU1287023185 | LYXOR EUR GOV BOND 7-10Y DR    | 3.82%         |
| FR0010679993 | OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I    | 3.82%         |
| FR0010948463 | DNCA SRI EUR QUAL IC           | 3.08%         |
| FR0014008CA3 | OSTRUM SRI CREDIT EURO PART SI | 3.02%         |
| <b>TOTAL</b> |                                | <b>71.50%</b> |

## COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentés de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Interépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



## FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS (9624)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 30.12.2022 au 29.12.2023

| Allocation d'actifs                                       | Benchmark             |               | FCPE               |               |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------|---------------|
|                                                           | Poids des allocations | Performance   | Poids de détention | Performance   |
| ACTIONS EUROPEENNES (1)                                   | 42.00%                | 15.81%        | 41.93%             | 14.38%        |
| ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)                              | 19.00%                | 21.41%        | 18.48%             | 21.62%        |
| ACTIONS JAPON ASIE (3)                                    | 6.00%                 | 7.67%         | 5.77%              | 5.97%         |
| PRODUITS DE TAUX (4)                                      | 33.00%                | 5.35%         | 33.11%             | 4.45%         |
| LIQUIDITES ET AUTRES ACTIFS                               | 0.00%                 |               | 0.71%              | -             |
| <b>Performance brute</b>                                  | <b>100.00%</b>        | <b>12.96%</b> | <b>100.00%</b>     | <b>11.74%</b> |
| <b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b> | <b>100.00%</b>        | <b>12.96%</b> | <b>100.00%</b>     | <b>11.74%</b> |

(1) STOXX Europe 600 DNR (2) S&amp;P 500 © DNR (3) MSCI AC Asia Pacific DNR (4) FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

| Allocation d'actifs         | Contribution  |               | Facteurs d'attribution |               |               |
|-----------------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------|---------------|
|                             | Benchmark     | FCPE          | Allocation             | Sélection     | Total         |
| ACTIONS EUROPEENNES         | 6.68%         | 5.98%         | -0.06%                 | -0.57%        | -0.63%        |
| ACTIONS AMERIQUE DU NORD    | 3.94%         | 3.99%         | -0.10%                 | 0.12%         | 0.02%         |
| ACTIONS JAPON ASIE          | 0.48%         | 0.27%         | -0.06%                 | -0.12%        | -0.17%        |
| PRODUITS DE TAUX            | 1.86%         | 1.47%         | -0.03%                 | -0.33%        | -0.36%        |
| Liquidités et autres actifs | 0.00%         | 0.03%         | -0.09%                 | 0.00%         | -0.09%        |
| <b>Performance brute</b>    | <b>12.96%</b> | <b>11.74%</b> | <b>-0.33%</b>          | <b>-0.90%</b> | <b>-1.23%</b> |

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

| Indice Morningstar                            | Performance nette du<br>du 30.12.2022 au 29.12.2023 |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Diversifiés international - dominante actions | 10.75%                                              |
| <b>FRUCTIVAL DIVERSIFIE ACTIONS</b>           | <b>11.74%</b>                                       |



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38